

Si vous souhaitez créer une entreprise en Pologne, vous devez choisir parmi les options suivantes :

- 1) **l'entreprise individuelle** (une personne physique dirige une entreprise),
- 2) **Société de personnes** (société en nom collectif, société en commandite, société en commandite simple, société en commandite par actions) - un type de sociétés dans lesquelles il n'y a pas de capital social. Le rôle principal est joué par les associés, qui représentent la société et gèrent ses affaires, mais sont également responsables des obligations de la société sur leurs biens personnelles.
- 3) **société de capitaux** - société à responsabilité limitée et société par actions. Dans ces sociétés, le rôle principal est joué par le capital social. La responsabilité des membres des organes est limitée ou exclue.

Les entrepreneurs optent le plus souvent pour l'entreprise individuelle et la société à responsabilité limitée, c'est pourquoi nous vous présentons ces deux types de sociétés ci-dessous.

I. Entreprise individuelle

Elle peut être créée par un étranger.

Une personne qui n'a pas la citoyenneté polonaise ("étranger") est traitée de la même manière qu'un citoyen polonais lors de la création d'une entreprise individuelle, si :

- est citoyen d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, ou
- est citoyen d'un autre pays et détient : un permis de séjour permanent, un permis de séjour pour un résident de longue durée de l'UE, un permis de séjour temporaire accordé dans le cadre, entre autres, du regroupement avec des membres de la famille résidant légalement en Pologne ou étudiant en Pologne, et autres.

Les caractéristiques de l'entreprise individuelle

- la forme la plus simple de gestion d'une entreprise,
- conçu pour les personnes physiques,
- enregistrée dans le CEIDG - Registre des activités commerciales (il peut être enregistré en ligne),
- ne requiert pas de capital minimum,
- la comptabilité complète ou simplifiée dépend du mode d'imposition,
- une personne qui dirige une entreprise est responsable sur l'ensemble de son patrimoine des obligations contractées dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise,
- la société (nom) de l'entrepreneur individuel indiquée dans la CEIDG doit comprendre au moins son prénom et son nom de famille - par exemple, Jan Kowalski,
- l'entrepreneur individuel a le droit exclusif de représenter son entreprise,
- l'entrepreneur est un payeur d'IRP (impôt sur le revenu des personnes physiques - PIT),
- l'entrepreneur peut être soumis à la TVA.

Le processus de création d'une entreprise individuelle

Comment créer une entreprise individuelle ?

Vous créez une entreprise individuelle en déposant une demande d'inscription au registre central des activités et informations entrepreneuriales (CEIDG).

La demande peut être soumise sous forme de papier au bureau ou en ligne.

Si vous êtes un étranger qui débute son aventure commerciale en Pologne, vous devez vous rendre dans n'importe quel bureau de la ville/municipalité en Pologne pour confirmer votre identité et activer votre compte sur le site web du registre <http://prod.ceidg.gov.pl/ceidg.cms.engine/>.

Si vous avez un numéro PESEL (votre numéro d'identification polonais individuel). Vous pouvez créer votre entreprise en ligne. Pour postuler en ligne, vous devez disposer d'une signature électronique qualifiée et d'un compte sur le site web du registre <http://prod.ceidg.gov.pl/ceidg.cms.engine/>.

Le coût de l'enregistrement d'une entreprise individuelle est de 0 PLN.

II. Société à responsabilité limitée

Les caractéristiques de la société à responsabilité limitée :

- le capital social :
 - définit le niveau de responsabilité pour les obligations de l'entreprise
 - doit être couvert en totalité avant l'enregistrement de la société
 - ne peut pas être inférieur à 5 000 PLN (environ 1105 EUR)
 - est divisé en actions d'une valeur minimale de 50 PLN (environ 11 EUR)
- les actions sont prises par les partenaires contre des apports en espèces ou en nature (par exemple, une voiture, une machine, une marque)
- les partenaires peuvent être des personnes physiques ou des sociétés (également des sociétés de droit étranger, par exemple une société française)
- l'entreprise peut avoir un ou plusieurs associés.

Les organes de la société à responsabilité limitée :

La société fonctionne à travers ses organes :

1. l'assemblée des actionnaires - l'organe le plus important de l'entreprise,
2. le conseil d'administration - représente l'entreprise à l'extérieur et gère ses affaires
3. conseil de surveillance - conseille et contrôle le travail du conseil d'administration. Elle doit être établie s'il y a plus de 25 actionnaires et si le capital social est supérieur à 500 000 PLN.

La création de l'entreprise

Vous pouvez créer une société à responsabilité limitée

- 1) en ligne - vous remplissez un formulaire (uniquement en polonais). Une société enregistrée sous cette forme est une version de base et comporte de nombreuses limitations, par exemple l'exclusion des contributions en nature. Vous devez disposer d'une signature électronique qualifiée acceptée en Pologne. Si vous voulez adapter l'entreprise à vos besoins, vous devez vous adresser à un notaire.
- 2) traditionnellement - sous la forme d'un acte notarié. Ensuite, c'est vous qui décidez entièrement de la forme des statuts. Si vous ne parlez pas polonais, vous devez être

accompagné d'un traducteur assermenté. Une société enregistrée sous cette forme n'a pas de limites.

Le coût de la création d'une société à responsabilité limitée

La création d'une entreprise en ligne coûte 350 PLN.

La création d'une entreprise traditionnelle implique les coûts suivants :

- les frais de notaire - en fonction du montant du capital social (par exemple, pour un capital social de 10 000 PLN, le coût de l'acte notarié s'élèvera à 310 PLN), et le coût d'un extrait de l'acte - chaque page 6 PLN,
- traducteur assermenté (300 - 500 PLN),
- inscription de la société au registre - 600 PLN.

Ce texte a été préparé par le cabinet juridique Affre et Wspólnicy.

Si vous avez besoin d'aide pour créer une entreprise individuelle ou une entreprise à responsabilité limitée, vous pouvez contacter le cabinet juridique Affre i Wspólnicy. Écrivez à kancelaria@affre.pl.